

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
UNIVERSITÉ DE DIJON

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 1999 relatif aux habilitations de l'Université de Dijon à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme CLEMENCE PINEAU, née le 19 juillet 1978 à PARIS (075), en vue de son inscription au Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées EN ENTRAÎNEMENT ET MANAGEMENT SPORTIF

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires
le **DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN ENTRAÎNEMENT ET MANAGEMENT SPORTIF, mention passable**

est décerné à **Mme CLEMENCE PINEAU**
à qui est conféré le grade de master
au titre de l'année universitaire 2001-2002.

Le titulaire

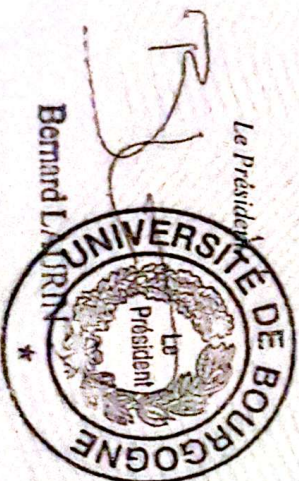
N°

DIJON

3043418

/2002200102291

Le Président



Fait à Dijon, le 29 novembre 2002

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

